

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Jeudi 29 Juin 2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 22h56.

Etaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question 8), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à partir de la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI (à partir de la question 33), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question 10), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question 9 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question 9 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Samuel VUILLEMIN **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Devecey** : M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennevilliers** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question 10) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Dominique LHOMME **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Pascal DERIOT **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question 7 incluse) ; Mme Frédérique BAEHR à M. Sébastien COUDRY ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN ; Mme Claudine CAULET à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 1 incluse) ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI ; M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET ; M. Benoit CYPRIANI à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question 32 incluse) ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE ; M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 9 incluse) ; Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT ; Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question 13) ; Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET ; M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET (à compter de la question 10) ; Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF ; M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question 10) ; Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN ; M. Eloy JARAMAGO à M. Denis JACQUIN ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET ; M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS ; M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN ; M. Patrick CORNE à Mme Valérie MAILLARD ; M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question 9 incluse) ; M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR ; M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ ; M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE ; M. Damien LEGAIN à M. Dominique LHOMME

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes :

Organisation de la communauté urbaine Grand Besançon Métropole

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

Le Conseil de Communauté :

- nomme M. Nicolas BODIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 13 avril 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de communauté prend connaissance de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de ses délégations du Conseil.

4 - Désignation de représentants dans diverses structures

MM. Jean SIMONDON (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1), et Gérard MONNIEN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de communauté :

- fait application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- se prononce favorablement sur la désignation de :
 - M. Jean SIMONDON comme membre titulaire du Syndicat Mixte du Marais de Saône ;
 - M. Benoit VUILLEMIN comme membre suppléant du Syndicat Mixte du Marais de Saône ;
 - M. Christian MAGNIN-FEYSOT comme membre titulaire du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine ;
 - Mme Nadia GERARD MELET comme conseillère municipale de la commission n° 4 ;
- installe M. Gérard MONNIEN, Maire de DEVECEY, comme conseiller communautaire titulaire ;
- installe M. Bernard LOUIS, Maire de NOVILLARS, comme conseiller communautaire titulaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseillers intéressés : 3

5 - Modification du règlement intérieur de Grand Besançon Métropole

A la majorité des suffrages exprimés (9 contre), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les propositions de modifications du règlement intérieur du conseil de communauté de Grand Besançon Métropole, telle qu'annexées au présent rapport.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 96 Contre : 9 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°1 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

6 - Désignation de référents déontologues des élus locaux - Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de Grand Besançon Métropole à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs dans le cadre de la désignation de référents déontologues,
- désigne en qualité de référents déontologues des élus les personnes suivantes :
 - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
 - Monsieur Christian BAUZERAND, magistrat administratif ;
 - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
 - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
 - Monsieur Xavier MONLAU, magistrat administratif ;
- précise que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion,
- fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions,
- fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe,
- adopte la charte de l'élu local telle que définie en annexe,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Compte de gestion 2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la conformité du compte de gestion 2022 et du Compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Compte administratif 2022

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté élit M. Gabriel BAULIEU comme président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Affectation des résultats 2022 sur budget primitif 2023

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette proposition d'affectation des résultats 2022 sur le budget 2023 au titre du budget principal, ainsi que l'affectation des résultats du budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional suite à la clôture de ce budget à la fin de l'exercice 2022 ;
- confirme la reprise des résultats par anticipation au BP 2023 des budgets annexes Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Autres Zones d'Activités Economiques, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain de Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Actualisation du PPIF 2023-2027- Partie Investissement et Décision Modification n°1 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°1 2023.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 98 Contre : 0 Abstentions : 9 Conseiller intéressé : 0

11 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport de développement durable 2022 de Grand Besançon Métropole, annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Dotation de Solidarité Communautaire - 1er versement 2023

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale », y compris la nouvelle enveloppe « revenus », calculés au titre de l'année 2023, soit 2 376 772 €,
- le montant et le versement du volet « économique », soit 1 675 159 € au titre de l'année 2023,
- le montant et le versement du volet « aires d'accueil des gens du voyage » à hauteur de 71 092 €,

soit un montant total provisoire de 4 123 023 € au titre de la dotation solidarité communautaire 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13 - Contrat "Territoires en Action" 2022-2028 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Mme Catherine BARTHELET (1) et M. Patrick AYACHE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le contrat de territoire régional « Territoires en action » 2022-2028 du SCoT Besançon Cœur de Franche-Comté annexé au rapport, ainsi que sur la composition des instances de gouvernance,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ledit contrat,

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les financements inscrits dans le contrat précité auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, s'agissant des projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole et mentionnés dans le volet métropolitain - Grand Besançon Métropole s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

14 - Création de trois emplois et suppression d'un emploi - Actualisation de la liste des emplois permanents de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la création d'1 emploi de technicien (chef de secteur) et la suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe) au sein des services de la Communauté Urbaine de grand Besançon Métropole ;
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte du recalibrage intervenant sur le budget annexe déchets ;
- adopte la création d'1 emploi d'ingénieur (ingénieur desserte énergie) au sein de la Direction de la Maîtrise de l'Énergie ;
- adopte la création d'1 emploi de technicien (conducteur de travaux) au sein de la Direction de la Maîtrise de l'Énergie ;
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte du recalibrage et des créations intervenant sur les budgets annexes déchets et chauffage urbain ;
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Convention entre l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de GBM à l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (ADAT) et sur la contribution de solidarité à l'ADAT à hauteur de 0,11€/habitant en 2023 ;
- se prononce favorablement sur la convention entre l'ADAT et Grand Besançon Métropole ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport et ses éventuels avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Modification du partenariat avec l'UGAP dans les univers véhicules et informatique

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement et approuve la modification de l'annexe 2 permettant l'intégration de 5 nouveaux bénéficiaires (le Syndicat Mixte Lumière, le Syndicat Mixte de Micropolis, le SIVOS de Mamirole – Le Gratteris – La Chevillotte, le SIVOS RPI des 3 Moulins, le SIVOM de Dannemarie Velesmes) à la convention partenariale conclue avec l'UGAP portant sur les univers véhicules et informatique,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'exécution de la convention partenariale (notamment la signature de devis, bons de commandes quel que soit leur montant) avec l'UGAP portant sur les univers véhicules et informatique dans le montant minimal des engagements validés par délibération du 28/06/2021,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 1 Conseiller intéressé : 0

17 - Avenant à la convention d'avance remboursable relative à la perte de recettes tarifaires et de versement mobilité en raison de la pandémie de Covid 19 - Modalités de remboursement de l'avance

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les termes de l'avenant à la convention d'avance remboursable du 14 janvier 2021 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18 - Acquisition de pièces et prestations pour véhicules, engins et matériels des collectivités bisontines - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour les lots 19, 26 et 35 avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres. Les autres lots entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme la Présidente par délibération du 27 mai 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°3 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et contrat de ville

19 - Convention triennale de subventionnement entre Grand Besançon Métropole et SOLIHA Doubs, Côte d'Or & Territoire de Belfort en faveur de la captation et du conventionnement de logements privés en faveur des publics défavorisés

M. Pascal ROUTHIER (1), conseiller intéressé, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme l'intérêt pour Grand Besançon Métropole de s'engager dans un partenariat avec SOLIHA en faveur de la captation et du conventionnement de logements privés en faveur des publics défavorisés ;

- autorise, Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de subventionnement entre Grand Besançon Métropole et SOLIHA Doubs, Côte d'Or & Territoire de Belfort en faveur de la captation et du conventionnement de logements privés en faveur des publics défavorisés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

20 - Contrat de ville - Dotation Politique de la Ville 2023

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat,
 - o signer la convention jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

21 - Prorogation pour l'année 2024 de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre établie pour la période 2018-2023

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prorogation des conventions de délégation de compétence des aides à la pierre pour l'année 2024 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant de prorogation annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22 - Renouvellement du marché de prestation de service relatif à la gestion des aires de Grand Besançon Métropole dédiées à l'accueil des gens du voyage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de prestation de service relatif à la gestion des aires de Grand Besançon Métropole dédiées à l'accueil des gens du voyage avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23 - Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du cœur de bourg de Saint-Vit – Délégation de maîtrise d'ouvrage et convention de mise en œuvre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le contenu et les objectifs de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du cœur de bourg de Saint-Vit ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, et tous les actes afférents à l'issue de la mise à disposition du public et réception des avis réglementaires de l'Etat ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du programme entre la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole et la Commune de Saint-Vit ;

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à annexer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Saint-Vit à l'Opération de Revitalisation de Territoire de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°4 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

24 - Concession de service public de chauffage urbain de Planoise et des Hauts-du-Chazal - Frais de raccordement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les dispositions relatives aux modalités de facturation et de perception par Grand Besançon Métropole des frais de raccordement au réseau de chauffage urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

25 - Gestion des biodéchets alimentaires ménagers et assimilés de Grand Besançon Métropole et mise en place d'une collecte en apport volontaire mobile par mode doux sur une partie du centre-ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché pour réaliser la prestation de collecte et gestion des biodéchets avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

26 - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

27 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes d'Avanne-Aveney, Roche-lez-Beaupré, Pouilley-Français et Pelousey

Le Conseil de Communauté prend connaissance des projets des communes d'Avanne-Aveney, Roche-lez-Beaupré, Pouilley-Français et Pelousey.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de :
 - o 27 080 € à la commune d'Avanne-Aveney, pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne poste afin d'accueillir un relais petite enfance et une micro-crèche niveau BBC rénovation,
 - o 11 987 € à la commune de Roche-lez-Beaupré pour la réhabilitation énergétique et la division en deux appartements d'un bâtiment.
 - o 9 491 € à la commune de Pouilley-Français pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison pour tous, l'école et le préau.
 - o 8 250 € à la commune de Pelousey pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du pôle petite enfance.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

28 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pouilley-les-Vignes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 28 292 € à la commune de Pouilley-les-Vignes pour la réalisation d'un espace ludique et sportif pour les habitants,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2023

Mmes Fabienne BRAUCHLI (1), Lorine GAGLIOLLO (1) et MM. Gilles ORY (1) et Christophe LIME (1), conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le programme de travail et financement 2023 ;
- approuve le financement 2023 à hauteur de 30 000 € et l'avenant joint en annexe ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annuel pour 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

30 - Acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes avec grue, bras polybenne, caisson compacteur - Autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant à :

- lancer la procédure de passation du marché d'acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes avec grue,
- signer le marché avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°5 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

31 - Règlement des transports scolaires du réseau Ginko

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption du nouveau règlement de transports scolaires ainsi que son application dès la rentrée septembre 2023 sauf pour ce qui concerne les accompagnateurs et la carte nominative pour les élèves des écoles primaires dont l'objectif de mise en place est septembre 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

32 - Evolution du règlement Ginko Access

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de règlement joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

33 - Renouvellement des contrats d'exploitation du transport public de voyageurs - Choix de la procédure de gestion

Un amendement a été déposé par M. Christophe LIME.

A l'unanimité (107 pour), le Conseil de communauté procède au vote du dépôt de l'amendement, conformément à l'article 18 du règlement intérieur.

A la majorité des suffrages exprimés (21 contre, 13 abstentions), le Conseil de communauté adopte l'amendement déposé.

Pour : 73 Contre : 21 Absentions : 13 Conseiller intéressé : 0

A l'unanimité des suffrages exprimés (48 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - o le principe du recours à la délégation de service public (DSP), avec mise à disposition des biens à l'exploitant, pour une durée de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2025, comme mode d'exploitation du réseau de transport public urbain ;
 - o les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 50 Contre : 0 Abstentions : 48 Conseiller intéressé : 0

34 - Etude d'opportunité pour la Création d'un 4ème terminus pour le réseau tramway de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une étude d'opportunité pour la création d'un 4^{ème} terminus pour le réseau du tramway de Grand Besançon Métropole ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un 4^{ème} terminus pour le réseau tramway du Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35 - Gros Entretien et Renouvellement (GER) et surqualité de voirie - Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions de fonds de concours - Programme 2023 GER

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

36 - Convention pour la Maîtrise d'Ouvrage et le financement de la Maîtrise d'Oeuvre (volet Etudes) concernant la requalification de la RN57 avant son déclassement dans la traversée du hameau de Cayenne dans le cadre de la mise 2x2 voies de la RN 57 entre l'échangeur de la RD1 et l'échangeur de Devecey

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :

- signer la convention pour la délégation de la Maîtrise d'Ouvrage et le financement de la Maîtrise d'Oeuvre (volet Etudes) concernant la requalification de la RN57 dans la traversée du hameau de Cayenne dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN57 entre l'échangeur de la RD1 et l'échangeur de Devecey,
- prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

37 - Aménagement d'un Pôle d'échange Multimodal à Saône

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la réalisation de cette opération d'aménagement de nœuds de mobilité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer les éventuelles conventions à intervenir et notamment celle avec le SYDED ;
 - solliciter toute autorisation administrative utile ;
 - solliciter ou confirmer les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

38 - Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recours à la concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure telle que décrite dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

39 - Avenant n° 13 à la Délégation de Service Public des lignes du coeur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°13 du contrat de délégation de service public des lignes GINKO du cœur d'agglomération ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à le signer, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

40 - Convention relative à la concession du Domaine Public (DP) à un opérateur en vue de l'installation d'Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fixe la redevance due au titre de l'occupation du domaine public de GBM pour le déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire du Grand Besançon Métropole à un montant de 150 euros par place par an et de 2,5% du chiffre d'affaire de l'année sur l'activité de recharge.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

41 - Création du comité des partenaires de la mobilité issu de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la composition du Comité des partenaires de la mobilité ;
- se prononce favorablement sur les modalités de fonctionnement de ce comité ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à présider ce comité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

42 - Autorisation de lancer et signer l'accord-cadre pour la fourniture et la mise en service d'un système de comptage voyageur sur le réseau périurbain du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un accord-cadre relatif à l'acquisition d'un système de comptage pour le réseau périurbain,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer l'accord cadre avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la Commune de Chauenne (RD8)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44 - Convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la commune de Pouilley Français

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la commune de Pouilley-Français.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

45 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la commune de Châtillon-le-Duc (RD 300)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la commune de Châtillon-le-Duc.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

46 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la commune de Saône - Rue de la Glacière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la commune de Saône - Rue de la Glacière.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°6 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

47 - Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) - Commune de la Vèze

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de La Vèze,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de La Vèze dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

48 - Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) - Commune de Novillars

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Novillars ;
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Novillars dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

49 - Commune de Pelousey – Approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) après enquête publique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la révision allégée n°1 du PLU de Pelousey telle qu'arrêtée et présentée après enquête publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

50 - Commune de Mamirolle - Approbation de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) après enquête publique

Mme Nathalie BOUVET (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la révision allégée n°3 du PLU de Mamirolle telle qu'elle a été arrêtée et soumise à enquête publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

51 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune d'Ecole-Valentin

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'instauration d'une zone de PUP, couvrant les deux parcelles (AH n° 167 et 226) classées en zone UM au PLU sur la commune d'Ecole-Valentin pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de convention PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- propose au débat de l'assemblée les éléments du pré-projet de PADD tel que présenté en annexe,
- prend connaissance des travaux menés en comités de secteur,
- émet un avis favorable sur les phases de concertation passées et à venir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

53 - Nouvelle Ere Les Auxons- Compte-rendu Annuel à la Collectivité au 31/12/2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du CRAC présenté par le concessionnaire Sedia pour l'opération d'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere ;
- se prononce favorablement sur le bilan révisé de la 1^{ère} tranche de la ZAC arrêté au 31 décembre 2022 à un montant de 10 543 825€ HT au lieu de 10 475 362 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

54 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022

Le Conseil de Communauté prend acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2022 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Marnières.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31/12/2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2022 de la zone d'aménagement concertée des Hauts du Chazal ;
- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2022, pour un montant de 48 648 K€ HT ;
- se prononce favorablement sur l'engagement des co-concédants (Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole) à l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 18 414 K € dont 4 268 326 € pour Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

56 - Commune de Pelousey - ZAE de Champ Pusy - Lancement opérationnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant à engager toute procédure et démarche nécessaire à la réalisation de la zone (études, marchés, travaux et conventions...) et les dernières acquisitions foncières nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°7 : Proximité, santé, culture et sport

57 - Projet de Grande Bibliothèque - Marché de Maîtrise d'Œuvre et budget de l'opération - Autorisation de signature d'un avenant n° 3

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de Grande Bibliothèque d'un montant de 299 558,72 € HT ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

58 - Fonds d'aides aux écoles de musique : attribution des subventions 2023, supérieures à 23 000 €

M. Hasni ALEM (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - le prolongement des modalités de soutien du fonds d'aide aux écoles de musique conformément à la délibération du 27 juin 2019 pour cette année 2023 ;
 - la proposition d'attribution de six soldes de subventions d'un montant total de 224 558 € accordées aux écoles de musique associatives dites Structurantes et dites Pôles d'enseignement musical, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2023 :
 - 10 425 € à l'école de musique du Val Saint-Vitois,
 - 39 336 € à la MJC Palente Orchamps,
 - 48 872 € à AMUSO,
 - 47 173 € au CAEM,
 - 34 518 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - 44 234 € à l'EMICA
 - la proposition de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 5 000 € accordée à l'école de musique du Val Saint-Vitois au titre de l'accompagnement financier de l'école de musique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annuelles 2023 avec l'école de musique du Val Saint-Vitois, la MJC Palente Orchamps, AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, et l'EMICA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

59 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - Saison 2023/2024

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif (hors Coupe d'Europe) pour la saison sportive 2023-2024, soit :
 - 120K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF) ;
 - 70K€ à Grand Besançon Doubs Handball (GBDH) ;
 - les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif en cas de participation de l'ESBF à la coupe d'Europe EHF pour la saison sportive 2023-2024, soit :
 - 15K€ (participation part fixe) ;
 - 5K€ par match aller/retour disputé (hormis le 1^{er} déjà pris en compte dans la part fixe) ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les deux conventions à intervenir avec ces deux associations sportives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

60 - Festival Détonation 2023 - Soutien à la RAP La Rodia

Mmes Elise AEBISCHER (1), Nathalie BOUVET (2), Fabienne BRAUCHLI (1), Annaïck CHAUVET (1), Julie CHETTOUH (1), Marie ETEVENARD (1), Marie LAMBERT (1), Myriam LEMERCIER (1), Christine WERTHE (2), Marie ZEHAF (2) et MM. François BOUSSO (1), Olivier GRIMAITRE (2), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Gilles SPICHER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 30 000 € à La Rodia ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 18

61 - Subvention en faveur de la Maison des Familles pour le financement des aménagements et des équipements de son nouvel espace d'hébergement

Mme Marie ETEVENARD (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide de 80 000€ à l'association « La maison des familles » pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'association « La maison des familles » annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

62 - Avenant n°4 au contrat de délégation du service public de l'eau potable sur la commune de Saint-Vit et adaptation des tarifs eau potable de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 du contrat de DSP eau potable signé avec la société Gaz et Eaux, portant sur la prolongation dudit contrat sur une durée d'un an et sur la prise en compte de la hausse des coûts d'énergie,
- se prononce favorablement sur l'ajustement du tarif de Grand Besançon Métropole à compter du 1^{er} juillet 2023,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 du contrat de DSP eau potable avec la société Gaz et Eaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

63 - Avenant n°1 à la convention de transport et traitement des eaux usées de la commune de Nancray avec la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de transport et traitement des eaux usées de la commune de Nancray avec la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

64 - Autorisation de sollicitation de subventions pour le renouvellement de réseaux d'eaux usées sur la commune de Pugey et le remplacement de la station d'épuration de Pugey

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de ces opérations,
- sollicite les aides auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Doubs,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

65 - Autorisation de sollicitation de subventions pour la mise en séparatif de réseaux d'eaux usées et pluviales sur la commune de Saône (phase 1) et sur la Zone d'Activités Économiques de Saône

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de cette opération,
- sollicite les aides auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Doubs,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

66 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation et la maintenance de systèmes d'assainissement sur les secteurs Nord, Dame Blanche, Ouest et Saint-Vitois

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre relatif à l'exploitation et la maintenance de systèmes d'assainissement sur les secteurs Nord, Dame Blanche, Ouest et Saint-Vitois,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°2 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

67 - Soutien financier de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au projet Cité de l'Emploi de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'encaissement de la subvention de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires à Grand Besançon Métropole à hauteur de 100 000€ en 2023 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

68 - Enseignement Supérieur et Recherche- Subvention annuelle et subvention exceptionnelle à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

Mmes Pascale BILLEREY (1) Nathalie BOUVET (2), Claudine CAULET (1), Myriam LEMERCIER (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. François BOUSSO (1), Olivier GRIMAITRE (2), Damien HUGUET (2) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention annuelle de 110 000 € à l'ISBA et d'une aide exceptionnelle de 100 000 €, selon les modalités précisées dans la convention jointe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés: 15

69 - Choix du mode de gestion de la base de loisirs et camping à Osselle-Routelle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la concession de service public comme choix de mode de gestion pour la base de loisirs et camping d'Osselle-Routelle.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

70 - Subvention à l'Université de Franche-Comté pour la commémoration de son 600ème anniversaire

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (2) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 40 000€ pour la commémoration de son 600^{ème} anniversaire,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

71 - Projet urbain Campus Bouloie-Temis – Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Phase 2

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (2) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afférente à la phase 2 relative à l'extension de l'ISIFC conformément aux dispositions du Code de l'Education.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

72 - Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Autorisation de lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, constitution du jury du concours et election d'une CAO spécifique - Conditions de dépôt des listes

Le Conseil de Communauté fixe à 5 titulaires et 5 suppléants les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (les listes pouvant comporter moins de noms que de postes à pourvoir) et acte le dépôt des listes au plus tard le jour de la séance du Conseil de Communauté, avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la CAO.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement des études et du concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe à quatre, au maximum, le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,
- approuve la composition du jury de concours telle que présentée ci-dessus,
- crée la commission d'appel d'offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe les conditions de dépôt des listes comme indiquées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

73 - Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

Le Conseil de Communauté constate qu'une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Benoit VUILLEMIN Catherine BARTHELET Sébastien COUDRY Anthony NAPPEZ Christian MAGNIN-FEYSOT	Gabriel BAULIEU Nicolas BODIN Lorine GAGLIOLO Marcel FELT Marie-Jeanne BERNABEU

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

74 - Haltes fluviales : redevance pour une activité de bateau école

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'une redevance d'occupation de 80 €/mois, par emplacement, sur les haltes fluviales communautaires pour les bateaux-école.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

75 - Tarifs de la taxe de séjour communautaire à compter du 1er janvier 2024

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105


Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le 04/07/2023

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe du service Assemblées GBM,


Sandrine CESBRON